

Avis de l'Établissement sur le programme de restauration de la rive gauche du Lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier

Par courriel en date du 16 novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires de l'Allier sollicite l'avis de l'Établissement sur le dossier de projet de restauration de la rive gauche du Lac d'Allier sur les communes de Vichy et Bellerive/Allier.

Cette sollicitation intervient en application de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, qui prévoit pour un projet d'un montant supérieur à 1,9 M€ que soit demandé l'avis de l'Établissement Public Territorial de Bassin compétent.

Présentation générale du dossier

1. Le périmètre d'intervention

Le périmètre concerné est celui de la rivière Allier (linéaire d'environ 4,5 Km) sur les communes de Vichy et de Bellerive/Allier en amont du Pont de l'Europe.

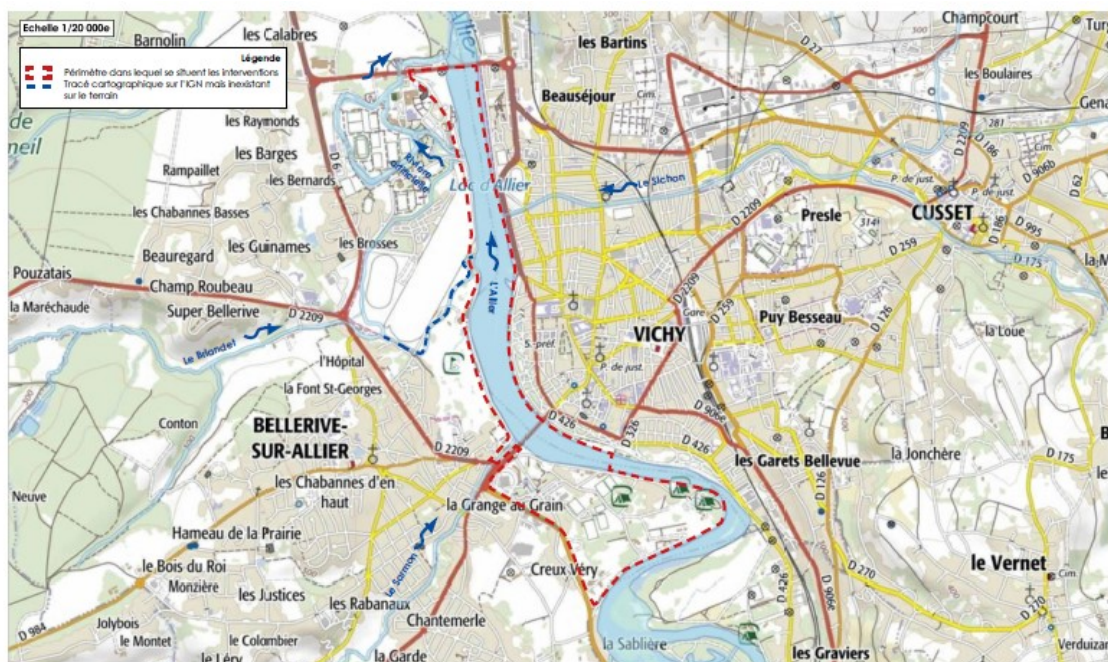


Figure extraite du rapport

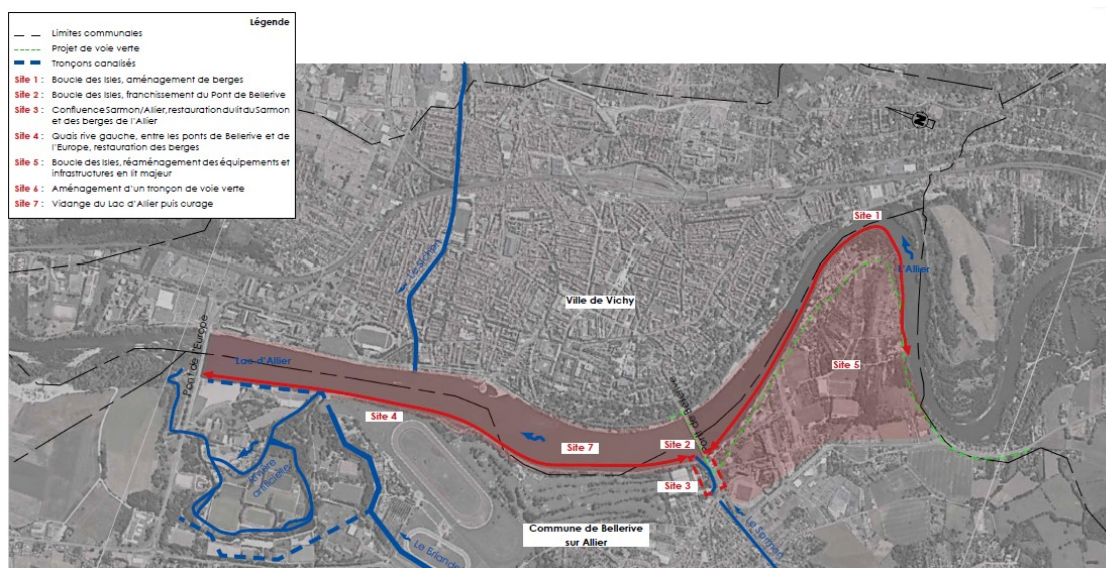
Sur un plan administratif, l'opération est située dans le département de l'Allier (Auvergne-Rhône-Alpes). Elle est concernée par le SAGE Allier aval et le CT Val d'Allier alluvial, procédures portées par l'Établissement.

2. L'objet du dossier

Le présent projet, porté par Vichy Communauté, vise une opération qui s'inscrit en cohérence avec le projet d'agglomération 2015-2025.

Cette programmation est composée de plusieurs grands types d'action résumés ci-après :

- la réhabilitation de la berge de la Boucle des Isles, sur la rive gauche en amont du pont de Bellerive incluant l'éviction de la circulation automobile en bord de rivière, la renaturation de la berge au nord et la restauration de la ripisylve au sud ;
- la restauration écologique de la confluence du Sarmon à l'aval immédiat du pont de Bellerive, comme premier acte de la réhabilitation de cet affluent dégradé ;
- le remplacement de la rive en béton sur deux tiers de ses 2,5 km, entre le pont de Bellerive et le pont de l'Europe, par une berge naturelle stabilisée au moyen de techniques mixtes du génie environnemental ;
- le curage raisonné du plan d'eau et l'enlèvement des vases en partie polluées qui se sont accumulées à plusieurs endroits ;
- la mise en œuvre de nouvelles conditions de circulation au droit de la Boucle des Isles d'une voie piétonne et cyclable (voie verte régionale de découverte de l'Allier) sur tout le linéaire de l'opération, soit environ 5 km.



Selon les informations transmises par le porteur de projet, le coût de l'opération est estimé à environ 25 M€ TTC, les travaux d'aménagement eux-mêmes se montant à 20 M€ TTC (hors options).

Certaines opérations (boucle des Isles et confluence Allier/Sarmon) du projet sont d'ores-et-déjà inscrites dans le contrat territorial Val d'Allier alluvial avec un plan de financement prévisionnel intégrant des participations de l'agence de l'eau, du FEDER Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3. Le contexte du projet

Le projet s'inscrit dans un vaste programme de mise en valeur de l'Allier dans sa traversée de Vichy Communauté, portant sur la restauration de ses berges partout où le contexte et les opportunités d'aménagement le permettront, ainsi que sur l'inscription de la voie verte régionale de découverte de l'Allier sur ses 27 km de St-Yorre à Billy.

Il a été précédé par la réalisation (2015) d'un programme de recherche pour une gestion durable de la retenue du lac d'Allier à Vichy, réalisé par la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Blaise Pascal, avec le soutien de la Ville de Vichy. Le porteur de projet a précisé qu'un complément d'étude allait être réalisé sur l'hiver et le printemps 2018 pour préciser les conditions du transit sédimentaire en ce qui concerne les gros éléments, à partir du traçage de galets équipés de puces RFID, en abaissant les vannes suivant différents débits de la rivière. L'objectif sera de définir de meilleures directives de manipulation des

vannes plus favorables au transit sédimentaire que celles définies par l'actuel règlement d'eau du barrage.

Il a également été indiqué que, conformément aux préconisations du programme de recherche, la retenue va être équipée, en amont et en aval, lointains et immédiats, de quatre stations de mesure permettant de contrôler en permanence plusieurs paramètres concernant la qualité de l'eau et de deux préleveurs automatiques. Ce dispositif, qui aura pour but d'aider à optimiser la gestion de la retenue et la manipulation des vannes du barrage, sera utilisé pendant l'opération de curage et d'aménagement des berges pour contrôler en continu l'impact des travaux sur la qualité des eaux de l'Allier.

Proposition d'observations de l'Etablissement sur le projet

L'Etablissement public Loire a porté un intérêt particulier au projet déposé par Vichy Communauté, en tant qu'EPTB, et plus particulièrement au travers de ses missions de structure porteuse du SAGE Allier aval et du Contrat Territorial Val d'Allier alluvial, ainsi que de maître d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons du bassin de la Loire et ses affluents.

En premier lieu, il est souligné globalement la qualité et la complétude du dossier de présentation du projet. Par ailleurs, ce dernier n'appelle pas de remarque d'ordre général au regard des actions envisagées.

Toutefois, il est proposé de compléter certaines parties de la manière suivante.

- Observations relatives à la qualité de l'eau et des milieux
 - o La qualité des eaux de l'Allier entrant dans la retenue est mauvaise en comparaison aux seuils de la DCE (données 2013 et 2014). Le programme de recherche a montré que le Lac d'Allier n'avait pas d'effet notable sur cette qualité. Il s'agira donc de vérifier que les travaux n'altèrent pas la qualité des eaux au passage de la retenue, lorsque ceux-ci auront lieu barrage baissé. En plus des observations réalisées en continu pour cela au moyen des stations automatiques, il conviendrait de maintenir ce suivi après travaux (2 à 3 mois), et de mesurer à l'aval du barrage l'IBGA (indice biologique global adapté) avant et après travaux.
 - o Le dispositif permanent de mesure (stations automatiques) mis en œuvre à l'amont et à l'aval du barrage permettra d'évaluer en continu l'influence des travaux sur le taux de matières en suspension et donc indirectement sur les risques de colmatage du lit de la rivière à l'aval. Il est recommandé de compléter ces observations par un suivi du colmatage, réalisé avant et après les travaux sur des parties accessibles du lit en aval du barrage.

- Observations relatives aux poissons migrateurs

Le fonctionnement de la passe à poissons et du système de pré-barrage semble garanti pendant la période des travaux (octobre 2018 à fin mars 2019), dans la mesure où la sortie secondaire de la passe de rive droite et les pré-bassins de celle de rive gauche devraient permettre à tous les poissons de franchir aisément le sabot du barrage lorsque celui-ci est abaissé. En revanche, la station de vidéo-comptage située en partie haute ne sera pas fonctionnelle durant l'abaissement du plan d'eau, ce qui ne permettra pas de compter les premiers passages de saumons.

- o attacher une attention particulière au respect du calendrier des travaux (notamment vidange et curage) pour éviter tout chevauchement avec la principale période de migration du saumon atlantique généralement observée en avril-mai.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.